

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de fourniture de biscuits et goûters - Attribution du marché (Affaire n°20S0005)

N° : VA_DEC2020_227
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2018_211 du 18 décembre 2018 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société LA SURIENNE domiciliée à LA BUISSE (38500) l'accord-cadre de fourniture de biscuits et goûters pour un montant maximum annuel **de 32 500 € HT.**

Le marché est conclu pour une durée d'1 an reconductible 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.

Montant maximum sur 4 ans : 130 000 € HT

Imputation : 6062 364 4230, 6062 421 4220

Politique publique (domaine-action-activité) : 10.0.0 Enfance - Jeunesse - Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 25 juin 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200401-175498A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 25 juin 2020